RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

## ZONE DE DISTRIBUTION : LA-LUNEL-VIEL

### Conclusion sanitaire

**2024**

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique. Sur le plan physico-chimique, la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent au cours de l'année 2024. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.
L'ARS Occitanie a lancé en mars 2024 une campagne exploratoire sur la présence de PFAS (composés per et polyfluoroalkylées) dans l'eau de consommation. Les résultats d'analyse montrent un dépassement de la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme/L. Les teneurs observées n'impliquent pas la prise de mesure de restriction d'usage de l'eau.
L'eau peut être consommée.

### Indicateur global de qualité

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES HORTS EST, LES HORTS OUEST. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4488 personnes sur 1 commune (LUNEL-VIEL). Le responsable des installations est : « LUNELAGGLO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**ADOUCISSEUR**



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**SÉCHERESSE**



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

**PLOMB**



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RÉSEAU PRIVÉ**



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **13/06/2025**

UDI **034000985**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

### NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **22,4 mg/L**
Valeur maxi : **24 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **40 %**
Nombre de substances recherchées : **298**
Valeur maxi : **0,116 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

### TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur maxi : **0,22 NFU**

### SOMME DE 20 PFAS — D

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés, aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistants dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0.1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **0,151 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,184 microgramme/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **34,5 °f**
Valeur maxi : **35,5 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.